



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un partenariat renouvelé entre la Caisse des Dépôts et le Secours Populaire de la Haute-Vienne pour le développement du microcrédit personnel

Limoges, le 16 avril 2014, Barbara BELLE, directrice régionale Limousin de la Caisse des Dépôts, et Thierry MAZABRAUD, secrétaire général du Secours Populaire de la Haute-Vienne, signent ce jour le renouvellement du partenariat relatif au microcrédit personnel garanti en Haute-Vienne, en présence de Jean-Luc PATTEYN responsable du département Engagement Solidarité Mécénat Social et Vie coopérative de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin.

Ce partenariat permet au Secours Populaire de poursuivre pour une quatrième année l'accompagnement des personnes qui souhaitent demander un microcrédit. La Caisse des Dépôts versera une aide forfaitaire de 50€ au Secours Populaire par dossier présenté à la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin soit un montant total de conventionné de 7500€.

Depuis le 6 novembre 2009, le Secours Populaire a accompagné 400 personnes en Haute-Vienne, dont 119 en 2013. 170 personnes ont bénéficié d'un microcrédit. Le public accueilli par le Secours Populaire de la Haute-Vienne se situe dans une phase de transition, tant personnelle que professionnelle. La difficulté à couvrir certaines dépenses nécessaires à l'acquisition d'une situation « stable » peut constituer un frein dans cette démarche d'autonomie. L'obtention pour ce public d'un microcrédit est l'une des solutions. Il est donc nécessaire de repérer au préalable aux potentiels bénéficiaires et de les accompagner, afin de ne pas « fragiliser » leur situation.

La Caisse des Dépôts, dans le cadre de ses missions d'intérêt général, a été mandatée par l'Etat, le 5 avril 2005, pour assurer la gestion du Fonds de Cohésion Sociale (FCS), qui est un fonds d'Etat. Sur un plan national, au 31 décembre 2013, ce sont 54 050 microcrédits personnels garantis octroyés pour un montant nominal de 121 millions d'euros (soit une moyenne de 2 243 € par microcrédit) et un montant de garantie accordé par le FCS de 5.9 millions d'euros. En Limousin, ce sont près de 1000 microcrédits qui ont été octroyés par les établissements financiers, grâce à l'accompagnement effectué par les différents réseaux prescripteurs, dont le Secours Populaire.

A propos de la Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires. Sa mission a été réaffirmée par la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 : « la Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Ce groupe remplit des missions d'intérêt général en appui des politiques publiques conduites par l'Etat et les collectivités territoriales, et peut exercer des activités concurrentielles. »

Contacts presse : Barbara BELLE – Directrice régionale Limousin de la Caisse des Dépôts
05 55 10 06 00

Caisse des dépôts et consignations